

# Sélection formations grade L 2022/2023

## Fiche modalités candidature par Parcoursup

### Fiche modalités d'admission 2022 - 2023

#### Public concerné

- Les candidats en formation initiale
- Les demandeurs d'emploi
- Les apprentis

### Préparation au diplôme d'Etat

#### Educateur technique spécialisé – DE ETS

#### PHASE COMPLEMENTAIRE

Entrée en septembre ou octobre 2022

Sur le site de Montpellier

### 1/ Inscription sur Parcoursup

<p><b>Jusqu'au 31/08/2022</b></p>	<p><b>Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.</li> <li>▪ Je formule mes vœux.</li> </ul>
<p><b>au 31/08/2022</b></p>	<p><b>Je m'assure que :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. J'ai bien complété et argumenté les différentes rubriques de mon dossier notamment <b>LE PROJET DE FORMATION et la FICHE DE CENTRES D'INTERET &amp; j'ai validé mon dossier.</b></li> <li>2. J'ai <b>validé mes vœux.</b></li> <li>3. J'ai <b>réglé les frais d'étude de dossier – 50 €</b> sur le site de Parcoursup (pas de chèque, ni espèces).</li> </ol> <p>→ sans validation du dossier <u>ou</u> des vœux <u>ou</u> sans paiement, votre candidature ne pourra être examinée.</p> <p>Précision : les frais d'étude sont dus par tous les candidats boursiers ou non boursiers.</p>
<p><b>Au 02/09/2022</b></p>	<p>L'IRTS étudie les dossiers complets des candidats et tout particulièrement <b>votre projet de formation et votre fiche de centres d'intérêts.</b></p>

## 2/ Recevabilité des dossiers

Le 02/09/2022 – 18h00	<p>✓ Seules les personnes, dont le dossier aura été retenu, participeront aux entretiens de sélection sur convocation.</p> <p>→ Sans paiement enregistré au 08/9 – l’entretien sera annulé.</p>
--------------------------	---

## 3/ Admission : épreuve orale et résultats

Du 02 au 07 septembre 2022	<p><b>Frais 80 euros par formation</b> (quel que soit le site Montpellier ou/et Perpignan).</p> <p>✓ <b>Les frais liés à l’épreuve orale d’admission</b> sont à régler sur le site de l’IRTS. Le candidat devra s’acquitter de ces frais par carte bleue en suivant la procédure suivante :</p> <p><b>Etape 1 : S’inscrire en ligne</b> sur notre site Internet : <a href="http://www.faire-ess.fr">www.faire-ess.fr</a></p> <p>*Créer son compte - Vous recevrez un login et mot de passe.</p> <p><b>Etape 2 : Payer en ligne</b> le montant des frais de l’épreuve orale d’admission (80 €) <b>en choisissant la formation</b> pour laquelle <u> votre dossier a été validé</u>.</p> <p>-le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom – la FORMATION et le SITE.</p> <p><b>Etape 3 :</b> Vous recevrez par mail un accusé de réception du paiement.</p> <p>→ Sans paiement enregistré, l’entretien est annulé (pas de chèque – pas d’espèces).</p>
convocation	<p><b>Les entretiens auront lieu le jeudi 13 septembre</b></p> <p>Vous êtes convoqué(e) par <u>demi-journée</u> (à 7h30 ou 13h00)</p>
Les épreuves orales d’admission 2022	<p>Je me présente à <b>l’IRTS de Montpellier</b> à l’épreuve d’admission avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La convocation,</li><li>• ma carte d’identité,</li><li>• Le document support à ma présentation personnelle (durée 10 mn – sur papier A4). (prévoir 2 ex. dont 1 sera remis aux jurys en amont de l’entretien).</li></ul> <p><i>Nous pouvons aménager un entretien en visio dans les cas suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Résider hors de France métropolitaine (nous prévenir lors de l’inscription à l’entretien)</li><li>-Etre positif au COVID-19 (nous prévenir au plus 24h tard avant l’entretien)</li><li>-Etre cas contact du COVID-19 (nous prévenir au plus tard 24h avant l’entretien)</li></ul> <p><i>Dans tous les cas, un justificatif officiel vous sera demandé.</i></p>
DEMANDE D’ALLEGEMENT	<p><u>AUCUN ALLEGEMENT DE FORMATION N’EST POSSIBLE EN PHASE COMPLEMENTAIRE.</u></p>
Le 15/09/2022	<p><b>Je consulte les résultats sur Parcoursup</b></p> <p><b>Je suis admis(e) :</b> sur Parcoursup, je confirme mon inscription à la formation à l’IRTS.</p> <p><b>Je reçois de l’IRTS par email</b> (sous huitaine) les consignes d’inscription et le dossier administratif d’inscription.</p> <p><b>Je renvoie le dossier avec toutes les pièces demandées.</b></p> <p><b>Je suis sur liste complémentaire :</b> Je serai informé (e) si des désistements se produisent et me permettent d’entrer en formation via la plateforme Parcoursup.</p>
SEPT. ou OCT. 2022	<p><b>Rentrée des étudiants admis en formation</b></p>

## Cas particulier des apprentis

Pour les candidats intéressés par la formation en apprentissage, l'inscription sur Parcoursup est obligatoire. Sur la plateforme, il y a 2 possibilités d'inscription :

- Inscription à la formation en apprentissage.
- Inscription à la formation en apprentissage ET inscription par la Voie Initiale (étudiant)

En fonction de votre choix, vous suivrez le schéma suivant

